

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 21 novembre 2022**

**Délibération n° CP-2022-1995**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Rillieux-la-Pape

Objet : Voirie de proximité - Mise à disposition, à titre gratuit, par autorisation d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire, au profit de la Métropole de Lyon, d'une emprise foncière située avenue de l'Industrie, en gare de Sathonay-Rillieux

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Jérôme Bub

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendaël, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kohlhaas, Mme Croizier (pouvoir à M. Charmot), M. Gascon (pouvoir à Mme Corsale), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Khelifi (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

**Commission permanente du 21 novembre 2022****Délibération n° CP-2022-1995**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Rillieux-la-Pape

Objet : Voirie de proximité - Mise à disposition, à titre gratuit, par autorisation d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire, au profit de la Métropole de Lyon, d'une emprise foncière située avenue de l'Industrie, en gare de Sathonay-Rillieux

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 2 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2022-1270 du 26 septembre 2022, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

La Métropole envisage d'occuper la propriété appartenant à SNCF Gares & connections située avenue de l'Industrie, en gare de Sathonay-Rillieux, afin d'aménager et d'exploiter un parking relais aux abords de la gare Sathonay-Rillieux.

**II - Désignation des biens**

Il s'agit d'une emprise foncière cadastrée CD 104p d'une superficie totale d'environ 8 870 m<sup>2</sup>.

**III - Conditions financières**

Aux termes de l'autorisation d'occupation temporaire, sans droit réel, du domaine public ferroviaire, SNCF gares & connections consent à mettre sa propriété à disposition de la Métropole, à titre gratuit, pour une durée d'occupation fixée à 20 ans, le parking-relais étant considéré comme un service public bénéficiant gratuitement à tous.

La Métropole aura en charge la construction dudit parking et son entretien ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la mise à disposition, à titre gratuit, par autorisation d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire, d'une durée de 20 ans au profit de la Métropole, d'une emprise foncière cadastrée CD 104p d'une superficie totale d'environ 8 870 m<sup>2</sup>, située avenue de l'Industrie à Rillieux-la-Pape, selon les conditions énoncées ci-dessus en vue de la création d'un parking gratuit bénéficiant à tous.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 22 novembre 2022**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221121-293214-DE-1-1 Date de télétransmission : 22 novembre 2022 Date de réception préfecture : 22 novembre 2022
---